



PLAN CANICULE 2019 - IMPORTANT

Plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risque exceptionnel.

Nous vous informons qu'un **registre confidentiel** a été ouvert à la **Mairie** pour recenser les personnes fragilisées, âgées ou handicapées vivant à domicile. Les personnes concernées, ou leurs proches (avec l'accord des intéressés) peuvent s'y inscrire. Pour toutes informations complémentaires : www.sante.gouv.fr/canicule

Voici **quelques recommandations** :

Votre santé est en danger dès que la température extérieure est supérieure à celle habituellement relevée, à la même période dans votre région.

La chaleur fatigue, elle aggrave les maladies préexistantes.

- Qui pouvez-vous contacter ? Famille, amis, voisins (penser à relever les numéros de téléphone de vos proches, de votre médecin pharmacien...) ALLO MAIRIE : 03 89 48 11 37

Pensez au registre cité ci-dessus. Les informations répertoriées vous concernent et restent bien sûre confidentielles.

- Evitez l'isolement et n'hésitez pas à contacter vos proches
- Comment protéger sa maison ? Fermer les fenêtres et volets aux heures les plus chaudes et lorsqu'elles sont exposées au soleil. N'aérer que le soir lorsque les températures ont baissées et après le coucher du soleil. Utiliser les ventilateurs et/ou les climatiseurs si votre logement en dispose
- Constituez votre « trousse canicule » : chapeau, crème solaire, brumisateurs d'eau et thermomètre corporel (en cas de coup de chaleur)
Si vous prenez un traitement, contactez votre médecin afin de connaître les précautions complémentaires à prendre si nécessaire
- Portez de vêtements amples et légers
- Buvez régulièrement (au moins 1.5 litres par jour). Prenez un repère, commencez une nouvelle bouteille d'eau tous les matins
- Alimentation : préférez les plats froids, et les mets riches en eau
- Humidifiez régulièrement votre corps (avant-bras, visage, jambes ...) à l'aide d'un linge humide ou d'un brumisateur
- Reposez-vous et respectez l'heure de la sieste
- **RESTEZ EN CONTACT**

PPI - CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM

Certains habitants de Raedersheim ont reçu dans leur boîte aux lettres un courrier de la Préfecture concernant l'extension du plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Fessenheim les informant que le périmètre du PPI était passé de 10 à 20 km et que notre commune était concernée par la récupération en pharmacie de pastilles d'iode.

Les services de la Préfecture nous informent qu'il s'agit d'une erreur de distribution, la commune de Raedersheim n'est pas comprise dans le périmètre élargi.

MAIRIE – HORAIRES D'ÉTÉ

Du **8 juillet 2019** au **26 août 2019**, les horaires du secrétariat de Mairie seront :

Les lundis de **10 h à 12 h** et de **15 h à 18 h 30**.

Les mercredis et vendredis de **10 h à 12 h** et de **15 h à 16 h 30**.

Les mardis et jeudis de **15 h à 16 h 30**.

ANIMAUX EN ÉTAT DE DIVAGATION

Afin d'éviter tous désagréments, nous vous conseillons vivement de promener votre chien en laisse et de tout mettre en œuvre afin qu'il ne s'échappe pas lorsqu'il est en liberté au sein de votre propriété.

Nous vous rappelons à toutes fins utiles que vous serez tenu pour responsable de tous les dégâts occasionnés par votre animal.

L'ENTRETIEN DES ARBRES ET PLANTATIONS, QUI DOIT FAIRE QUOI ?

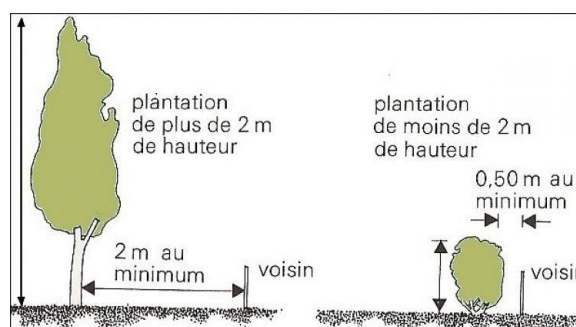
Rappelons tout d'abord qu'en droit, un arbre est une propriété immobilière. Son propriétaire en est donc responsable, comme tout élément de son patrimoine immobilier.

REGLES APPLICABLES ENTRE DEUX PROPRIETES PRIVEES

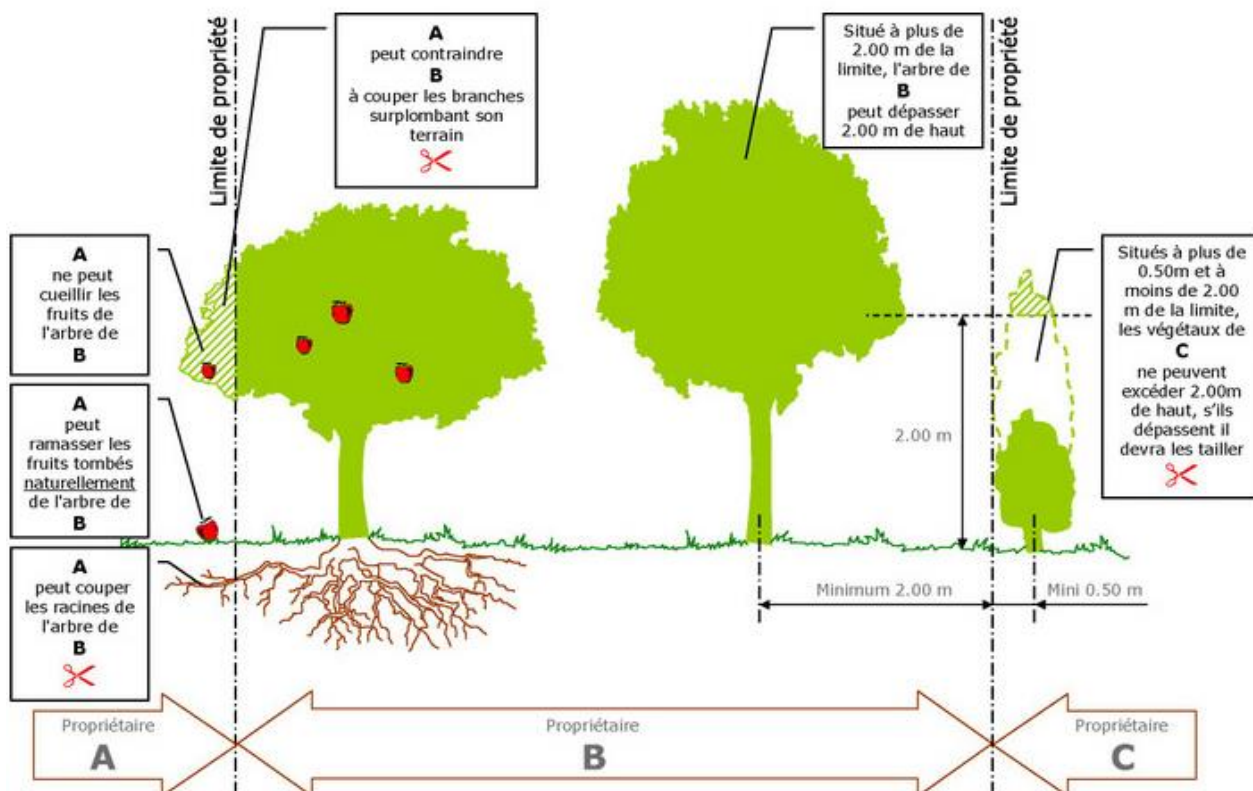
En l'absence de dispositions particulières existant dans un règlement de lotissement, un cahier des charges, le PLU ou encore d'un usage local qui prévoient les normes à respecter en matière de distance des plantations entre terrains voisins, ce sont les règles de droit commun qu'il faut respecter. Elles sont définies aux articles 671 à 673 du code civil.

Les distances à respecter

- ✓ pour les plantations de moins de 2 mètres de hauteur: une distance minimale de 0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine
- ✓ pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur: une distance minimale de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine



Les hauteurs sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées jusqu'à la pointe de l'arbre. La distance se calcule de la limite séparative au milieu du tronc. Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.



Entretien des plantations

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin ou doit réduire la plante si la hauteur n'est pas conforme. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même et ne peut pas non plus engager un élagueur et présenter la facture par la suite. Il peut simplement contraindre le propriétaire à le faire même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

Des conseils et un accompagnement pour la réhabilitation de votre logement

Vous avez le projet de rénover votre logement ? Vous aimeriez consommer moins d'énergie et faire des économies sur votre facture ? Vous ne savez pas par quoi commencer et quels sont les aides auxquels vous avez le droit ?

Aux propriétaires occupants, bailleurs, ou locataires, les conseillers en rénovation énergétique du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon vous apportent leur expertise technique et financière et vous aide à y voir clair dans votre projet.

L'Espace Info-Energie

Isolation, chauffage, énergies renouvelables, Votre conseiller Info-Energie vous oriente vers les aides financières et les professionnels qualifiés adaptés à votre projet. Il s'agit d'un service public neutre et indépendant pour vous rassurer dans votre démarche. Près de 2000 personnes ont déjà pu bénéficier de ce service. Profitez-en également !



L'accompagnement Oktave

Sur toutes les phases de votre projet de rénovation globale, Oktave vous propose une assistance à maîtrise d'ouvrage sur mesure. Il assure l'interface avec des professionnels certifiés et formés à la rénovation Bâtiments Basse Consommation (BBC). Vous bénéficiez également d'un service d'optimisation financière de votre rénovation : avances d'aides, prime Oktave, prêts... Plus d'informations sur www.oktave.fr

Prenez rendez-vous avec vos conseillers à Guebwiller au 170 rue de la République :

Jean-Baptiste DUCHON
RESPONSABLE
RENOVATION
ENERGETIQUE
Port : +33 (0)6 69 69 12 93
oktave@rvgb.fr



Théo PABOEUF
CONSEILLER ESPACE INFO
ÉNERGIE
Tél : +33 (0)6 83 03 89 22
eie@rvgb.fr



Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous



A VOS AGENDAS

La **FÊTE TRICOLORE** aura lieu le **SAMEDI 13 JUILLET 2019**.

Programme : tournoi de pétanque, rallye des familles l'après-midi et le soir, SANGLIER A LA BROCHE, petite restauration, retraite aux flambeaux, soirée dansante et FEU D'ARTIFICE.

Plus d'informations sur www.raedersheim.fr. ou à la mairie **ENEZ NOMBREUX !!!!!**



MAISONS FLEURIES

En vue de la désignation des lauréats des « Maisons Fleuries » pour l'année 2019, la commission de l'environnement sillonnera les rues de la commune le **samedi 10 août** à partir de 09h30.

Les lauréats seront départagés en quatre catégories : Maison / Maison et Jardin / Jardin paysager / Balcons.

La commission, pour faire son choix, tiendra compte des critères suivants : ampleur du fleurissement, aspect général et propreté, diversité, harmonie des végétaux.

Il serait souhaitable que les abords des propriétés soient nettoyés.

ESPACE SANS TABAC

La Ligue Contre le Cancer encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac en décernant un label aux villes qui s'engagent dans cette voie. Lancé par la Ligue Contre le Cancer en 2012, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac.

Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un espace sans tabac devant les écoles et aire de jeux de la commune. Ils seront matérialisés par la pose de panneaux et feront l'objet d'un arrêté municipal.



25EME TOUR DU PIÉMONT HAUT-RHINOIS- RESTRICTION DE CIRCULATION

La MJC de BUHL organise le « 25^{ème} Tour du Piémont Haut-Rhinois », le **samedi 6 juillet 2019**. Cette étape reliera Guebwiller à Feldkirch, avec un circuit à parcourir 6 fois entre Merxheim, Ungersheim, Feldkirch et Raedersheim. Afin d'assurer la sécurité des coureurs, les rues de Feldkirch, d'Ungersheim et de Merxheim seront fermées à la circulation dans le sens contraire de la course entre 15 h et 18 h. Il sera néanmoins possible de circuler dans le sens de la course (sens Feldkirch → Merxheim) au gré des passages des coureurs (fermetures ponctuelles au passage de la voiture ouvreuse).

Une ARRIVÉE à RAEDERSHEIM : la première étape de cette course se terminera à Raedersheim, rue de Merxheim, à hauteur de la ferme Haenni entre 17h et 18h. La circulation sera fortement perturbée pendant ce laps de temps.

Nous vous remercions de votre collaboration.

